



INFORMATIONS COMMUNALES :

Jeudi 19 Février 2015

N°
12/15

• TRAVAUX SUR LES RUISSEAUX DE L'AROFFE ET DE LA DEUILLE :

Ces travaux vont démarrer la semaine prochaine sur l'Arroffe puis ensuite sur la Deuille.

Cet entretien fait l'objet d'un arrêté de la Préfecture et de la Police de l'eau, qui précise de façon draconienne l'action menée sur le terrain qui vous a été présentée sur les documents de l'enquête publique exposée en Mairie aux mois de mars-avril 2014.

Il n'est donc pas possible de déroger à la conduite de ces travaux, ni pour l'entreprise, ni pour la collectivité, ni pour le particulier. Ces travaux sont sous la surveillance des agents de l'ONF qui ont qualité pour assumer la police du chantier.

Vous avez été destinataire d'informations sur l'exécution de ces travaux, notamment sur la récupération ou non des bois abattus.

Aucune réponse n'étant parvenue aux organisations qui gèrent cette action, l'entreprise suite à l'abattage procédera au retraitement des bois, soit en les évacuant vers la fabrication de paillettes utiles au chauffage soit en les incinérant sur place légalement (cf. : arrêté préfectoral).

Ces bois vont donc être retraités par l'entreprise.

Si vous avez changé d'avis concernant le devenir de ce bois, vous devez rapidement vous mettre en contact avec M. DAVIOT à l'EPCI de Colombey-les-Belles au 03.83.52.08.16. pour exposer votre demande.

En ce qui concerne l'installation d'abreuvoirs prévus par le projet, les agriculteurs concernés peuvent là encore prendre contact avec M. DAVIOT.

SÉCURITÉ :

La visite du chantier est interdite par mesure de sécurité.

L'entreprise ne pouvant répondre à votre sollicitation, vous devez adresser vos doléances à M. DAVIOT de l'EPCI.

Ne laissez pas vos animaux divaguer auprès des ouvriers en action, ne supprimez pas, ne forcez pas et ne déplacez pas les barrières ou fils de sécurité mis par l'entreprise pour sécuriser le chantier.

Merci de votre attention.